

Document à l'intention des parents

**PLAN DE LUTTE pour prévenir l'intimidation et la violence et créer un climat scolaire sain, sécuritaire, inclusif et bienveillant**

**DÉFINITIONS**

**Conflit**

Le conflit est caractérisé par un rapport égalitaire et non une prise de pouvoir. Il est une confrontation, un désaccord entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue, les mêmes valeurs ou les mêmes intérêts. Il n'y a aucune victime, même si les personnes peuvent se sentir perdantes. Il se règle par la négociation ou la médiation.

**Intimidation\***

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

**Violence\***

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

**Violence à caractère sexuel**

Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique.

\*Note : Ces définitions sont inscrites dans la *Loi sur l'instruction publique* et servent de référence pour toutes les écoles du Québec.

### À notre école

#### Valeurs identifiées dans le projet éducatif :

**Bienveillance — Respect — Engagement**

#### Objectif(s) du projet éducatif en lien avec le plan de lutte :

- Déployer des actions de prévention et d'encadrement pour contrer l'intimidation et la violence ;
- Faire la promotion de comportements positifs appuyant les efforts de prévention.

### Portrait de la situation

- Les élèves identifient l'école comme un lieu sécuritaire.
- Les élèves éprouvent de la difficulté à identifier les différents services d'aide dans l'école.
- Près de 30 % des élèves de la Polyvalente présentent des facteurs de vulnérabilité sociale qui peuvent altérer leurs gestions saines des émotions ; cette même proportion présente des symptômes associés à l'anxiété.
- La très grande majorité des situations de conflits ou d'intimidation traités en 2022-2023 et 2023-2024 touchaient l'utilisation des réseaux sociaux.
- Nous retenons une augmentation des cas d'intimidation .
- Les élèves nomment que les situations se déroulent principalement dans les corridors, en classe ou bien aux casiers.

### Priorités/objectifs/moyens

- Augmenter la présence du personnel de façon préventive (bienveillante) dans les espaces cités précédemment afin d'augmenter le sentiment de sécurité et d'encourager un lien positif avec les élèves.
- Mettre sur pied un comité de tolérance dont le mandat sera de développer une offre d'activités axée sur la découverte culturelle et l'acceptation de la différence et sur l'accueil positif des élèves immigrants de notre établissement.
- Créer une campagne d'affichage facilitant la recherche des services de l'école pour augmenter l'adhésion des élèves.
- Poursuivre le développement et l'implantation d'ateliers portant sur la saine gestion des émotions, la saine gestion des réseaux sociaux, des relations virtuelles et du contenu en sexualité
- poursuivre les partenariats avec les organismes communautaires locaux pour créer un filet de sécurité solidaire pour l'ensemble des élèves.

## Moyens pour signaler une situation ou formuler une plainte

- Rencontrer un adulte de confiance directement (rencontre) ; écrire via la plateforme TEAMS à un intervenant de l'école ;
- Laisser un message à la ligne #5050 de la polyvalente avec des détails pour identifier les personnes qui sont impliquées dans la situation ;
- Écrire un courriel à l'intervenant désigné via le formulaire PDF à télécharger en ligne sur le site web de la Polyvalente de Thetford Mines ;
- Pour dénoncer un acte de violence à caractère sexuel, vous référer directement aux psychoéducateurs du niveau formés par l'organisme Marie-Vincent.

## Actions à prendre lorsqu'un acte de violence ou d'intimidation est constaté

### Au moment où un acte est constaté

L'adulte qui accueillera le signalement ou la plainte fera un suivi rapidement. L'intervenant PIVOT mettra fin aux actions (arrêt d'agir) immédiatement (mesures d'éloignement); ils pourront ensuite rencontrer les parties impliquées séparément et analyser la situation à la lumière des informations recueillies. Un support (rencontres, mesures d'éloignement) sera offert à la victime et aux témoins des événements. Les parents seront également contactés et impliqués si la situation est retenue. Finalement, un suivi sera effectué (1 jour/1 semaine /2 semaines) auprès des différentes parties afin de s'assurer du retour au sentiment de sécurité pour tous.

### Mesures de soutien et d'encadrement

Des mesures seront prises pour soutenir autant la victime, les témoins que l'auteur. L'objectif de ces mesures est de veiller à la sécurité de tous, de soutenir les acteurs dans le développement de nouvelles compétences et l'apprentissage de comportements de remplacement.

Voici quelques exemples :

- Référence à un service complémentaire (psychoéducateur, AVSEC, psychologue) pour un suivi évolutif selon les besoins.
- Référence à Mesures alternatives Jeunesse Frontenac, la SQ ou autres services pour un suivi si nécessaire.
- Mise en place d'une entente d'éloignement (mesures) et de sécurité entre les parties impliquées.
- Rencontre collaborative avec les parents.



## Actions à prendre lorsqu'un acte de violence ou d'intimidation est constaté

### Sanctions possibles

Les sanctions disciplinaires s'effectueront en fonction de l'analyse de la situation, notamment selon le profil de l'élève, ainsi qu'en regard de la nature, de la gravité, de la fréquence et de la légalité des gestes posés.

Les interventions seront choisies en cohérence avec le référentiel prévu à cet effet.

Les parents de l'auteur de violence ou d'intimidation seront sollicités pour collaborer à la recherche de solutions et, tout comme leur enfant, devront prendre des engagements pour s'assurer que la situation cesse. Voici des exemples de sanctions :

Consignation au SOI — Communication téléphonique aux parents par l'intervenant PIVOT — Contrat d'engagement auprès de la direction et de l'élève intimidé — Rencontre avec la direction et les parents de l'intimidateur — Retrait de classe (suspension interne ou externe, selon le cas) — Retrait d'activités parascolaires — Plan d'intervention — Suivi avec un professionnel de l'école - évaluation psychosociale - référence à la DPJ.

### Suivi à tout signalement ou plainte

Lors d'actes de violence ou d'intimidation, le suivi sera effectué auprès des parents et des acteurs concernés dans un délai raisonnable de 48 heures. Chaque individu touché (témoin, victime, agresseur) sera rencontré de façon confidentielle et individuelle afin de recueillir les informations nécessaires pour établir un portrait de la situation.

Si nécessaire, des mesures d'isolement ou d'éloignement seront automatiquement prises pour assurer la sécurité des parties.

« Tout parent ou élève peut effectuer un signalement ou formuler une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel au protecteur régional de l'élève et de la possibilité pour une personne insatisfaite du suivi donné à une plainte faite auprès de l'établissement de se prévaloir de la procédure de traitement des plaintes prévue par la Loi sur le protecteur national de l'élève (2022, chapitre 17). »



INSATISFACTION DU  
TRAITEMENT DE L'ÉVÈNEMENT

Plainte

Selon la procédure prévue au  
Centre de services scolaire  
(Voir site du CSSA)